



Décision médecin conseil

Par **mormamoro**, le **21/06/2014** à **12:17**

Bonjour, après un arrêt en accident de travail de 2 mois et demi j'ai été convoqué par le médecin conseil de la CPAM. Elle a consolidée mon accident de travail par rapport à ma tendinopathie, et comme je lui avais amené un certificat de ma psy ainsi que de mon médecin traitant pour une demande d'invalidité elle m'a dit qu'elle me mettait en maladie jusqu'au mois de décembre certificat à l'appui à donner à mon médecin, celui ci ma mise en arrêt maladie. Le médecin conseil m'a dit qu'elle me convoquerait en fin d'année et de lui amener le dossier que j'avais quand je suis allée la voir ainsi qu'une feuille de demande d'invalidité et cela par rapport à mes douleurs chroniques invalidante "fibromyalgie", elle a trouvé que j'avais vraiment des problèmes avec mes bras maintenant que va t'elle décidait et dans quelle catégorie va t'elle me déclarer. Je me pose beaucoup de questions sur la décision qu'elle va prendre. Et vous quand pensez vous?

Par **moisse**, le **22/06/2014** à **08:39**

Bonjour,
Ici on expose des problèmes d'ordre juridique et on obtient des réponses avec le cas échéant une discussion.
Mais la lecture du marc de café ou des entrailles de bouc ne fait pas partie des qualités des intervenants que je connais.
Vous comprendrez bien que nous n'avons pas connaissance de votre état physico-psychologique exact, ni les connaissances médicales pour les apprécier.